

Les décisions de la cour suprême, excepté en matières criminelles, peuvent toujours être portées en appel devant le comité judiciaire du conseil privé, en Angleterre.

*
* * *

Le Canada possède aussi une cour d'échiquier.

Cette cour est présidée par un juge choisi dans l'une des provinces et qui doit résider à Ottawa ou dans un rayon de cinq milles.

Dans toutes les causes qui, en Angleterre, pourraient motiver une poursuite contre la couronne, dans tous les cas où le sujet du litige est en la possession de la couronne, toutes les fois que les difficultés proviennent d'un contrat fait par la couronne ou en son nom, la cour d'échiquier a juridiction exclusive en première instance. Il en est de même pour la plupart des autres réclamations qui peuvent être faites contre la couronne.

La juridiction de cette cour s'étend aussi,